

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2844 décrétant l'achat de contenants pour matières résiduelles, les travaux d'installation et l'achat d'un camion pour la collecte, ainsi qu'un emprunt au montant de 1 222 000 \$ à ces fins;

A été approuvé conformément à la Loi :

- par le conseil municipal, le 3 mai 2016 ;
- par les personnes habiles à voter, le 30 mai 2016 ; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 27 juillet 2016.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté au bureau du service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8 h 00 à midi et de 13 h à 16 h 00.

Donné à Pointe-Claire, ce 3^{ième} jour d'août 2016.

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-244 decreeing the purchase of residual waste containers, the installation works and the purchase of a collection truck, as well as a borrowing in the amount of \$ 1 222 000 for these purposes;

Has been approved according to the Law:

- by the municipal council on May 3, 2016 ;
- by the qualified voters on May 30, 2016 ; and
- by the "ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire" on July 27, 2016.

This by-law comes into force according to the Law and may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Friday, with the exception of legal holidays, from 8:00 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:00 p.m.

Given at Pointe-Claire, this 3rd day of August 2016.

Danielle Gutierrez

Assistante greffière / Assistant City Clerk